

Tugwell, Maurice. *Peace with Freedom*, Toronto, Key Porter Books, 1988, 255 p.

Annie Bourret

Volume 21, numéro 1, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702632ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702632ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bourret, A. (1990). Compte rendu de [Tugwell, Maurice. *Peace with Freedom*, Toronto, Key Porter Books, 1988, 255 p.] *Études internationales*, 21(1), 179-181. <https://doi.org/10.7202/702632ar>

mais de « devoir d'ingérence humanitaire dans les affaires intérieures des États » (Mario Bettati), ce concept ayant été utilisé lors de la Conférence internationale « Droit et morale humanitaire » organisée à Paris en janvier 1987 par Médecins du Monde et la faculté de Droit de Paris-Sud (voir les Actes de la Conférence in Mario Bettati et Bernard Kouchner: « *Le devoir d'ingérence: peut-on les laisser mourir?* », Paris, Denoël, 1987). L'Assemblée générale de l'ONU a d'ailleurs adopté, le 8 décembre 1988, une résolution soumise par la France et co-parrainée par trente-deux autres pays posant le principe du « libre accès aux victimes de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence ». L'idée de devoir d'assistance internationale à personne en danger semble donc faire son chemin, même si ce concept apparaît plutôt provocateur aux yeux de certains gouvernants. Il n'est également pas très facile pour les juristes d'admettre un tel raisonnement, eu égard au sacro-saint principe de la souveraineté étatique exprimé notamment par la règle de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États (la référence à l'art. 2§7 de la Charte de l'ONU est d'ailleurs absente de l'étude de Tesón).

Il n'empêche qu'il est important qu'un large débat s'instaure sur ce thème. La CIJ a ainsi récemment adopté une conception, qui apparaît cependant comme négative, du droit d'intervention humanitaire (arrêt Nicaragua, § 243). On peut également remarquer qu'il existe, dans des textes internationaux en vigueur (comme les Conventions de Genève de 1949 complétées en 1977), des « échantillons de droit sectoriel à l'assistance humanitaire » (doyen Bettati, *ibid.*, p. 25). Autant dire que l'ouvrage de Tesón est une contribution particulièrement intéressante à ce débat passionnant.

Michel BÉLANGER

TUGWELL, Maurice. *Peace with Freedom*, Toronto, Key Porter Books, 1988, 255p.

Dans ce volume, Maurice Tugwell se propose de démontrer que la paix en Occident est menacée par l'URSS, tant sur les plans externe qu'interne, en s'attachant particulièrement au cas du mouvement pour la paix au Canada pour le second point. Son analyse de la menace externe se fait par l'examen des conceptions soviétiques de la paix, de la politique et de la guerre. La guerre révolutionnaire et la propagande, ainsi que la perestroïka et la glasnost, font l'objet de deux autres chapitres.

L'analyse du mouvement pour la paix canadien constitue l'ensemble de l'ouvrage; elle repose sur une étude historique de sa composition, de sa thématique discursive et de ses stratégies d'organisation. L'auteur accorde une attention particulière à l'éducation à la paix et à l'idéologie « pacifiste ».

Pour l'auteur, l'utilisation de « la guerre comme continuation de la politique par d'autres moyens » que préconisait Lénine d'après ses lectures de Clausewitz, est toujours actuelle. Quant à la perestroïka, Tugwell a pour diagnostic que l'Ouest serait atteint du syndrome de Stockholm, par lequel on redéfinit l'ennemi: Gorbatchev peut alors être perçu comme plus efficient que Reagan pour la paix internationale. Pour une réelle perestroïka, l'auteur présente à l'URSS une liste d'étapes à suivre dont certaines sont déjà atteintes, par exemple le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et la liberté religieuse. Comme l'auteur réclame aussi que l'URSS renonce à la théorie du déterminisme historique et au concept de la lutte des classes, cela lui permet d'affirmer que l'URSS ne changera pas.

L'ensemble de la section consacrée au mouvement pour la paix impressionne pour la description historique du mouvement canadien anglais, de ses publications et de ses auteurs. Il semble également, par certains commentaires, que l'auteur ait assisté personnellement à un grand nombre de conférences et de congrès.

Pour Tugwell, les trois composantes majeures du mouvement canadien pour la paix sont les églises, un vaste ensemble de groupes sans liens directs ou indirects avec Moscou qui constitue le courant principal et enfin, les communistes. Ces derniers maîtrisent l'ordre du jour, grâce à la création par leurs soins d'un climat psychologique apte à recevoir certains thèmes, basés sur la peur de la guerre nucléaire, qualifiée de « véritable ennemi ». Ces thèmes entraînent des revendications pour la neutralité du Canada et en faveur de l'établissement de zones exemptes d'armements nucléaires (ZEAN), ainsi qu'un rejet des doctrines militaires basées sur la dissuasion. Cet ordre du jour imposé se reflète bien dans les actions des groupes du courant principal, qui travaillent sur le plan municipal à établir des ZEAN et des jumelages Est-Ouest. La « bonne cause » se voit également transmise par le biais de l'éducation à la paix, dont l'auteur estime qu'elle produira « a new generation of Goebbels-clones » (p. 206) et qu'elle constitue « the road to serfdom » (p. 207). Les autres méthodes par lesquelles les pro-soviétiques parviennent à un rôle prépondérant dans le mouvement sont: l'établissement de réseaux, la diffusion massive de propagande et la manipulation des mécanismes de décisions qui permettent de dicter les thèmes et les slogans. Toutefois, l'auteur attribue une trop grande efficacité à ces méthodes.

Le fait qu'une bonne partie du mouvement pour la paix québécois veut opérer à l'extérieur du système parlementaire, con-

trairement au côté canadien-anglais, est bien souligné, mais les renseignements sur le côté québécois datent un peu, surtout en ce qui concerne les acteurs dans un rôle de leadership. Curieusement, même s'il existe de la littérature sur ce sujet, Tugwell omet de signaler que les tensions idéologiques entre non-alignés et pro-soviétiques sont vives au Québec et ne fait aucune mention du courant d'inspiration écologiste, qui rallie une bonne partie des groupes québécois et, de plus en plus, le Canada anglais.

Tugwell signale aussi que, parmi les tactiques utilisées pour toucher la population, les groupes du mouvement pour la paix n'ont pas seulement recours au thème de la peur de la guerre nucléaire. Ils utilisent aussi comme personnes-ressources pour des tournées de conférences des analystes de questions de défense ou des experts en études stratégiques. Cela leur permet non seulement de gagner de la crédibilité et de percer dans les médias, mais aussi d'élargir leur base.

À juste titre, on peut reprocher au mouvement pour la paix d'utiliser souvent la notion de « militarisme », véritable fourre-tout sémantique, dont l'auteur attribue à tort la création à un auteur allemand du début du siècle. (Les premières attestations de « militarisme », au sens de « prépondérance exagérée de l'élément militaire dans une nation » sont trouvées dans les mémoires d'un auteur français de 1815.) Certaines critiques sur le manque d'intérêt (ou le silence) de plusieurs groupes du mouvement pour la paix sur les droits humains en URSS ou l'invasion de l'Afghanistan tombent bien à point à propos d'un mouvement social où on restreint l'étendue des critiques au profit de l'unité permettant les grands regroupements, comme celui de l'Alliance canadienne pour la paix. D'un autre côté, c'est aller trop loin que d'affirmer que cette absence de critique de la part des mouvements pacifis-

tes occidentaux a encouragé l'URSS à envahir l'Afghanistan (p. 73).

Les mesures « pacifistes » de P. E. Trudeau, par exemple sa croisade de paix de 1983, couronnée par la création de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, donnent lieu à de vertes critiques. Le Groupe consultatif sur les questions de contrôle des armements et le désarmement du ministère des Affaires extérieures n'est pas plus épargné, sans pourtant qu'on signale son rôle de récupération des acteurs engagés dans le mouvement pour la paix.

D'après sa bibliographie et son analyse, l'auteur semble ignorer qu'il existe une approche sociologique bien développée pour l'analyse des mouvements sociaux post-industriels. Il est également évident que l'auteur n'a pas consulté la littérature de langue française sur le sujet. Voilà un livre qui contribue peu à la connaissance de la participation du mouvement pour la paix dans la démocratisation de la prise de décisions en matière de politique extérieure et de défense nationale au Canada. C'est dommage, car une étude solide sur le poids des influences extérieures que subit l'ordre du jour des mouvements pour la paix canadien-anglais et québécois serait certes la bienvenue dans ce domaine.

Annie BOURRET

*Groupe de Recherche sur la Paix
Université Laval*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

ANDERSON, J.E. *The Relative Inefficiency of Quotas*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1988, 239p.

Beaucoup croient que les tarifs et les quotas ont des effets économiques équiva-

lents. Les spécialistes savent qu'il n'en est rien mais beaucoup d'entre eux pensent que les différences sont mineures et qu'elles peuvent être ignorées.

Ce livre montre qu'en général un tarif est plus efficace qu'un quota et que les coûts économiques additionnels liés à l'imposition d'un quota au lieu d'un tarif peuvent être empiriquement importants.

L'analyse se divise en deux parties. Anderson démontre d'abord qu'en présence de concurrence imparfaite, de produits différenciés ou d'incertitude, le protectionnisme par les tarifs est plus efficace que par les quotas (chapitres 2 à 5). Dans la seconde partie du livre (chapitres 6 à 9), Anderson analyse l'efficacité des tarifs et des quotas pour atteindre certains objectifs fréquemment cités pour justifier les barrières à l'échange. Il conclut à nouveau qu'un tarif est généralement supérieur à un quota.

Il est indéniable que la recrudescence de la protection durant les 15 dernières années s'est surtout manifestée par des restrictions quantitatives (quotas à l'importation, restrictions volontaires des exportations). Plusieurs raisons expliquent cette popularité. Les restrictions imposées par le GATT ont bien sûr été déterminantes, mais si la protection répond à des forces d'offre et de demande, alors les quotas ont également certaines caractéristiques que les tarifs ne possèdent pas. D'abord les quotas ont un impact indirect et caché sur les prix; ils ne provoquent donc pas les groupes de consommateurs. Ils permettent aux politiciens d'identifier facilement les bénéficiaires, et par conséquent de « monnayer » les rentes qu'ils génèrent. Ils donnent également plus de prérogatives aux bureaucrates que l'imposition de tarifs. Ces quelques raisons, parmi d'autres mentionnées par Anderson (chap. 1), aident à mieux comprendre pourquoi les quotas sont fréquemment utilisés.